



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

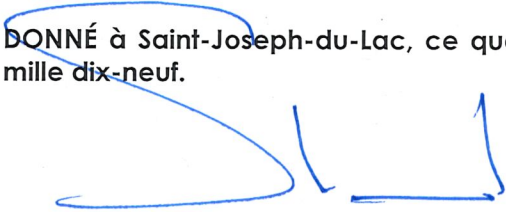
Par le soussigné, Stéphane Giguère, directeur général de la susdite municipalité

QUE :

Lors de la session ordinaire tenue le 3 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 26-2019 établissant les règles d'éthique et de déontologie applicables aux employés municipaux et déterminant les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Que le texte intégral dudit règlement est disponible au bureau de la municipalité où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Joseph-du-Lac, ce quatrième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf.



Stéphane Giguère
Directeur général